

VIE

DE

LA SAINTE VIERGE.

1712
1598

VIE

DE LA

SAINTE VIERGE

D'APRÈS LES MÉDITATIONS

D'ANNE-CATHERINE EMMERICH

Religieuse augustine du couvent d'Agnetenberg, à Dulmen,
morte en 1824

RÉDIGÉE PAR CLÉMENT BRENTANO

TRADUITE DE L'ALLEMAND

PAR

E. DE CAZALÈS

Vicaire général de Montauban.

— 215 —
QUATRIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.
— 216 —

PARIS

AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES SAINTS-PÈRES, 66

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)

—
1858.

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.



Le succès qu'a obtenu *la Douleureuse Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'après les méditations d'Anne-Catherine Emmerich*, a encouragé le traducteur de ce livre à faire connaître aux lecteurs français un nouvel ouvrage provenant de la même source, mais dont la publication a été retardée jusqu'à l'année dernière, par suite de diverses circonstances que fait connaître la préface de l'éditeur allemand. En offrant au public ce second volume, écrit, comme le premier, sous la dictée de la religieuse de Dulmen, et qui ne paraîtra peut-être ni moins curieux ni moins intéressant, nous devons avant tout rappeler les paroles mises par Clément Brentano en tête de *la Douleureuse Passion*, pour protester solennellement que « ces méditations n'ont aucune espèce de prétention à un caractère de vérité historique, et que la sœur Emmerich n'a jamais donné à ses récits qu'une valeur purement humaine. » Cette protestation s'applique à *la Vie de la sainte Vierge* comme à la publication qui l'a précédée, et il est bien entendu que la pieuse extatique et son secrétaire ont toujours repoussé, comme un blasphème, la pensée d'ajouter en quelque sorte un supplément aux écrits sacrés inspirés par le Saint-Esprit,

et où l'autorité infallible de l'Église nous enseigne à reconnaître la parole de Dieu lui-même. On n'en demandera pas moins quel est le véritable caractère d'un livre comme celui-ci, où l'on ne peut se borner à voir ni une simple paraphrase des récits évangéliques, ni une compilation de vieilles traditions plus ou moins authentiques, ni une simple œuvre d'imagination, ou, si l'on peut se servir de cette expression, une sorte de roman pieux. La réponse à cette question se trouve dans la préface de la traduction de *la Douleureuse Passion*, dont nous reproduirons ici quelques passages :

« Beaucoup d'ouvrages de saints, y est-il dit, nous font pénétrer dans un monde très-extraordinaire, et, si on l'ose dire, tout miraculeux. Il y a eu de tout temps des révélations faites sur le passé, le présent, l'avenir, ou même sur des choses naturellement inaccessibles à la pensée humaine. On incline dans ce siècle à expliquer tout cela par un état maladif, par ce qu'on appelle des hallucinations. L'Église, elle, suivant le témoignage de ses docteurs les plus approuvés, reconnaît trois espèces d'extases : l'une, purement naturelle, dont une certaine affection physique et une certaine disposition de l'imagination font tous les frais ; l'autre, divine ou angélique, venant de la communication avec le monde supérieur ; une troisième enfin, produite par l'action infernale ¹. Pour ne pas faire un livre au lieu d'une préface, nous ne nous livrerons à aucun développement sur cette doctrine, qui nous paraît très-philosophique, et sans laquelle on ne peut donner d'explications satisfaisantes sur l'âme humaine et ses diverses modifications. »

« L'Église, au reste, indique des moyens de reconnaître quel est l'esprit qui produit ces extases, confor-

¹ Voyez à ce sujet l'ouvrage du cardinal Bona, de *Discretione spirituum*.

mément au mot de saint Jean : *Probate spiritus, si ex Deo sint.* (I Joan., iv, 1.) Entre les faits examinés suivant certaines règles, il y a eu de tout temps un triage fait par elle. Nombre de personnes ayant été habituellement dans l'état d'extase ont été canonisées et leurs livres approuvés. Mais cette approbation s'est bornée en général à déclarer que ces livres n'avaient rien de contraire à la foi, et qu'ils étaient propres à nourrir la piété; car l'Église n'est fondée que sur la parole de Jésus-Christ, sur la révélation faite aux apôtres. Tout ce qui a pu être révélé depuis à des saints n'a qu'une valeur contingente, contestable même; l'Église ayant cela d'admirable, qu'avec son inflexible unité dans le dogme, elle laisse à l'esprit, en tout le reste, une grande liberté. Ainsi l'on peut croire aux révélations particulières, surtout lorsque ceux qui en ont été favorisés ont été élevés par l'Église au rang des saints qu'elle vénère par un culte public; mais on peut tout contester, même en ce cas, sans sortir des limites de l'orthodoxie. C'est alors à la raison à discuter et à choisir. »

« Quant à la règle de discernement entre le bon esprit et l'esprit mauvais, elle n'est autre, selon le témoignage de tous les théologiens, que celle de l'Évangile. *A fructibus eorum cognoscetis eos.* Il faut éprouver d'abord si la personne qui dit avoir des révélations se défie de ce qui se passe en elle; si elle préfère une voie plus commune; si, loin de se vanter des grâces extraordinaires qu'elle reçoit, elle s'applique à les cacher et ne les fait connaître que par obéissance; si elle va toujours croissant en humilité, en mortification, en charité. Puis, allant au fond des révélations elles-mêmes, il faut voir si elles n'ont rien de contraire à la foi; si elles sont conformes à l'Écriture et aux traditions apostoliques; si elles sont racontées dans un es-